



Décision n° 325/2024
Procédure n° : 2024/016
Réf. : VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Transport et valorisation de flux de déchèteries/ métaux et batteries / mise en balle du carton - lot 1 (collecte et reprise des métaux et batteries)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2024/016 relatif au marché "Transport et valorisation de flux de déchèteries/ Métaux et batteries / Mise en balle du carton" établi par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge ;

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Lot 1 (Collecte et reprise des métaux et batteries), estimé à -167.940,00 € TTC ;
- * Reconduction 1 (Collecte et reprise des métaux et batteries), estimé à -83.970,00 € TTC ;
- * Reconduction 2 (Collecte et reprise des métaux et batteries), estimé à -83.970,00 € TTC ;
- * Reconduction 3 (Collecte et reprise des métaux et batteries), estimé à -83.970,00 € TTC ;
- * Lot 2 (Mise en balles du carton), estimé à 65.358,00 € HT soit 71.893,80 € TTC, (10% TVA) ;
- * Reconduction 1 (Mise en balles du carton), estimé à 32.679,00 € HT soit 35.946,90 € TTC, (10% TVA) ;
- * Reconduction 2 (Mise en balles du carton), estimé à 32.679,00 € HT soit 35.946,90 € TTC, (10% TVA) ;
- * Reconduction 3 (Mise en balles du carton), estimé à 32.679,00 € HT soit 35.946,90 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à -256.455,00 € HT soit -240.115,50 € TTC, ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 24 mai 2024 ;

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**



Considérant que 2 offres sont parvenues :

- SOCIETE INDUSTRIELLE DE RECUPERATION DES METAUX, LE CHAIL, 17800 PONS ;
- DECONS AQUITAINE, 1701 ROUTE DE SOULAC, 33290 LE PIAN MEDOC ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 2 juillet 2024 pour Lot 1 (Collecte et reprise des métaux et batteries) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres rédigé par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOCIETE INDUSTRIELLE DE RECUPERATION DES METAUX, LE CHAIL, 17800 PONS aux prix unitaires du BPU pour un montant estimé de -427.430,00 € TTC ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver le rapport d'analyse des offres du 2 juillet 2024 pour Lot 1 (Collecte et reprise des métaux et batteries), rédigé par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

Article 2 : D'attribuer le marché "Transport et valorisation de flux de déchèteries/ Métaux et batteries / Mise en balle du carton - Lot 1 (Collecte et reprise des métaux et batteries)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOCIETE INDUSTRIELLE DE RECUPERATION DES METAUX, LE CHAIL, 17800 PONS pour un montant de -427.430,00 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le 04 JUIL. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge